



Projet éducatif

COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN

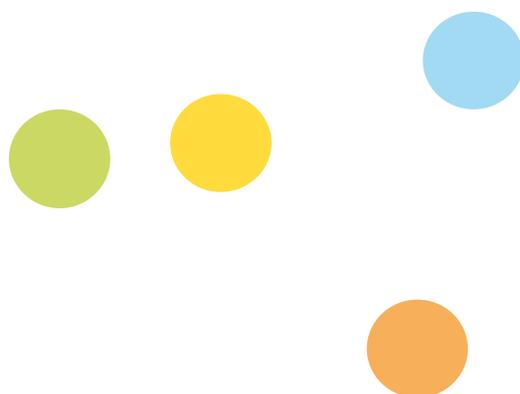
5, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain

Tel: 05.49.86.40.01 / Courriel : contact@dangesaintromain.fr



SOMMAIRE

I - L'Organisateur, la Commune de DangéSaint Romain	3
II – Les Intentions Educatives	4
III – Les Moyens Développés.....	5





I - L'Organisateur, la Commune de Dangé- Saint-Romain

La Commune de Dangé Saint Romain est située au nord du département, à la limite de l'Indre et Loire.

La commune de Dangé Saint Romain faisait partie de la Communauté de Communes les Portes du Poitou depuis le 01/01/2013 qui comprenait 17 communes rurales et périurbaines. Depuis le 01/01/2017, elle a intégré la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC).

Suite à la non-reprise par la CAPC de la compétence enfance jeunesse –ALSH, dans le cadre de son extension au 01/01/2017, la commune de Dangé Saint Romain a accepté, par délibération du 20/10/2016, d'exercer la compétence ALSH pour les communes de l'ex territoire des Portes du Poitou.

Elle comprend les communes de :

ANTRAN, BUXEUIL, DANGE SAINT ROMAIN, INGRANDES SUR VIENNE, LEIGNE SUR USSEAU, LES ORMES SUR VIENNE, LEUGNY, MONDION, OYRE, PORT DE PILES, SAINT CHRISTOPHE, SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS, SAINT REMY SUR CREUSE, **SERIGNY**, USSEAU, VAUX SUR VIENNE, et VELLECHES.

La commune de Dangé saint Romain exerce de plein droit la compétence enfance jeunesse –en lien avec un comité de pilotage intercommunal- dans les domaines suivants :

- ❖ Organisation et gestion d'accueil et d'animations pour les enfants de 3 à 18 ans :
 - un accueil extrascolaire durant les vacances scolaires
 - un accueil périscolaire les mercredis après-midi
- ❖ Soutien aux associations, en particulier à l'Association des Familles Rurales uniquement dans le cadre d'un conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN

5, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain
Tel: 05.49.86.40.01 / Courriel : contact@dangesaintromain.fr



II – Les Intentions Educatives

Consciente de l'importance de la place des jeunes dans la vie locale, la Commune a mis en place un comité de pilotage composé de référents des communes de l'ex Communauté de Communes, qui, en concertation avec les acteurs jeunesse, a élaboré un nouveau projet éducatif et y a édicté les intentions éducatives qu'elle souhaite voir développer sur son territoire. Le Projet Educatif repose ainsi sur 6 grands principes :

- ❖ Développer l'autonomie des enfants et des jeunes
- ❖ Développer le respect de soi, des autres et de l'environnement
- ❖ Favoriser les échanges intergénérationnels
- ❖ Rendre l'enfant et/ou l'adolescent citoyen
- ❖ Favoriser et accompagner l'accès au plus grand nombre aux activités culturelles, physiques et de loisirs.
- ❖ Maintenir l'enfant au cœur du projet (besoin, rythme, envie ...)
- ❖ Découvrir et utiliser les ressources du territoire en favorisant sa découverte

Ce projet s'inscrit dans une phase de développement autour de trois axes :

- ❖ Offrir des accueils accessibles à tous avec une politique tarifaire adaptée,
- ❖ Accueillir les enfants de 3 à 18 ans,
- ❖ Etre au plus proche de la population par la mise en place de transport.

COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN

5, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain
Tel: 05.49.86.40.01 / Courriel : contact@dangesaintromain.fr



III – Les Moyens Développés

La Collectivité possède de nombreux atouts sur son territoire pour développer une politique jeunesse adaptée aux besoins et aux envies des enfants et des jeunes.

Les ALSH :

Agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et la Protection Maternelle et Infantile (Service petite enfance du Conseil Départemental de la Vienne).

- Les ALSH de Dangé St Romain (3 – 12 ans et 12 – 18 ans)
- L'ALSH d'Ingrandes Sur Vienne (3-12 ans)

Les ressources financières :

La collectivité met à disposition des moyens financiers conséquents et adaptés à chaque structure afin de pouvoir répondre de manière adéquate aux demandes du public tout en conciliant une fiscalité adaptée aux réalités économiques.

Les ressources humaines :

La collectivité met à disposition des structures du personnel compétent et diplômé afin de répondre aux problématiques de terrain et à la réglementation en vigueur.

Chaque structure a un directeur dédié et des animateurs en fonction des capacités de chaque site.

Avec le BAFA citoyen, la collectivité entend donner les moyens aux jeunes de se former aux métiers de l'animation.

Tarifs en fonction des QF

Pour répondre à la demande des partenaires financiers et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, la collectivité a mis en place des tarifs en fonction du quotient familial afin de permettre à tous de pouvoir fréquenter les accueils.

COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN

5, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain

Tel: 05.49.86.40.01 / Courriel : contact@dangesaintromain.fr



Partenariat

La collectivité a contractualisé avec la CAF, la MSA et le Conseil Départemental :

- ❖ Prestations de Service Ordinaire (prestation horaire)
- ❖ Convention ALOE (aide au quotient inférieur à 700)
- ❖ Contrat Enfance Jeunesse (Aide au développement)
- ❖ Aides aux vacances (aide au quotient inférieur à 450)
- ❖ Chèques vacances ANCV

La collectivité peut aussi s'appuyer sur les trois collèges situés à Dangé Saint Romain et à Saint Gervais Les Trois Clochers mais aussi sur la Maison Familiale Rurale ainsi que sur les associations sportives, jeunesses et culturelles qui maillent le territoire. Avec ses structures sportives (piscines, gymnases ...) elle dispose de nombreuses ressources pour proposer des activités diverses et variées.

Ce projet a été mis à jour suite aux propositions de la réunion du comité de pilotage du 17 janvier 2017 et approuvé par le **conseil communautaire en session le xx/xx/2013**



Les ACTEURS Jeunesses au sein du territoire « Les Portes du Poitou »



Légende :

	ALSH 3 – 12 ans
	ALSH 12 et plus
	RAM
	AFR
	Collège - MFR
	Piscines